

Le permis de construire

Le permis de construire constitue l'une des autorisations qui permettent de vérifier la conformité de travaux immobiliers à la réglementation. La demande, qui est à adresser à la mairie de la commune où est situé le projet, pourra être dématérialisée dès 2022.

Page modifiée le vendredi 5 mai 2023 • Données Ville du Mans

Principe



© Ville du Mans

Le permis de construire est nécessaire pour toutes les constructions ou extensions d'une **surface de plancher supérieure à 40 m², en zone urbaine, et à 20 m², en zone naturelle**, ainsi que pour les changements de destination de locaux existants. Les autres projets nécessitent une simple déclaration préalable de travaux.

Dans tous les cas, que vous construisiez ou que vous ayez un projet de modification de votre habitation, il est souhaitable de se renseigner sur les aspects réglementaires de votre projet.

Le **recours à un architecte** est obligatoire quand la surface de plancher dépasse les 150 m².

Délai

Lorsque le dossier est complet, le permis de construire doit vous être délivré dans un délai de deux mois.

Un délai supplémentaire d'un mois est prescrit lorsqu'une consultation par un service extérieur, le service territorial de l'Architecture et du Patrimoine par exemple, est nécessaire.

Demande

Deux possibilités s'offrent à vous pour formuler votre demande de permis de construire.

- Soit [réaliser entièrement la demande en ligne](#) via notre guichet numérique,
- soit, si vous n'avez pas accès aux outils numériques, [consulter la liste des pièces à fournir](#) pour constituer un dossier que vous déposerez au format papier.

Si vous choisissez la démarche dématérialisée, ne nous transmettez en aucun cas une copie au format papier.

Réglementation

Pensez à [consulter le plan local d'urbanisme](#) pour connaître les règles d'urbanismes de votre parcelle.

PLUS LOIN

Le Mans s'est doté d'un nuancier qui reprend les couleurs représentatives de la ville. [Découvrez les teintes](#) préconisées pour toute construction neuve ou tout ravalement.

Rénovation



© Ville du Mans

La Leroi-Haricot et la mancelle sont deux types de maisons qui ont marqué l'architecture et l'urbanisme du Mans. Nous mettons à votre disposition des guides pratiques pour vous aider dans vos projets de rénovation et d'extension.



TÉLÉCHARGER : LA PRÉSENTATION DE LA LEROI-HARICOT
(pdf, 21 Mo)



TÉLÉCHARGER : LA RÉNOVATION DE LA LEROI-HARICOT
(pdf, 27 Mo)



TÉLÉCHARGER : LA RÉNOVATION DE LA MANCELLE
(pdf, 11 Mo)